

Note de Version Élap Finance v2.22.x.x

La version 2.22 de Élap Finance contient des nouvelles fonctionnalités liées à la réforme de la facturation électronique avec la gestion des adresses électroniques des tiers et des établissements ainsi que la production et l'envoi à Chorus Pro du Factur-X sur les titres en canal G2B. Une communication dédiée à l'accompagnement nécessaire à la mise en place de cette évolution a été envoyée aux établissements concernés.

⚠ Attention : le comportement de la saisie des articles dans les engagements juridiques (EJ) évolue dans cette version. Voir la rubrique EJ des Améliorations pour plus de détails.

	Nouvelles fonctionnalités
<i>Facturation électronique</i>	• Paramétrage Chorus : un interrupteur permet d'activer ou de désactiver la facturation électronique ; l'adresse électronique de l'établissement peut être obtenue et sélectionnée depuis le nouvel annuaire ; • Tiers : mise en place des adresses électroniques des tiers, obtenues depuis l'annuaire, avec un bouton de mise à jour disponible depuis le titre ; • Le référentiel des codes TVA évolue pour produire les données obligatoires du Factur-X. Vous devez, pour être conforme, renseigner les données « Chorus émission de facture » sur les codes TVA ; • Titres : la fiche titre évolue pour permettre la facturation électronique : gestion des modes G2G et G2B (affichage des blocs de données selon le paramétrage), nouveaux contrôles de validité, liste des processus métier, unification et enregistrement du régime de TVA, ligne récapitulative de la TVA, production du Factur-X (régime de TVA porté en rubrique BT-8) et édition de l'avis de somme à payer.
<i>Immobilisations</i>	• Le module optionnel Immobilisations intégré à ELAP Finance commence à être déployé. Il intègre la gestion des biens en services et des biens en cours, le rattachement des subventions, les calculs de plan d'amortissement, un inventaire physique et la génération des écritures. Quelques clients pilotes seront déployés avant de le déployer plus largement en 2027.
<i>Conventions</i>	Le module Conventions est en cours de réalisation, il n'est pas encore exploitable sur toute la chaîne de la dépense mais évoluera sur plusieurs versions. Cette version apporte : • La saisie complète, manuelle ou par import, de l'échéancier de la convention ; • Le référentiel des types de conventions permet de définir si la convention est soumise à TVA ; • L'exécution d'une convention est possible avec les EJ et les REJ, via import des lignes d'échéanciers directement dans la saisie de l'EJ ; • La consultation de la convention est enrichie d'une vue consolidée, requêtable, avec consultation des AE prévus et consommés.

	Améliorations
<i>Fil d'actualité</i>	Le fil d'actualité de l'accueil de l'application est désormais alimenté par les articles du dossier « Notes de version et actualités » de la base de connaissances du Portail d'Assistance Élap.
<i>Budget</i>	- Pour les FPT : les restes à réaliser (RAR) sont désormais saisissables dans le budget sur des lignes d'imputation ne présentant pas de nouveau budget ; - BI : l'ensemble des dépassements budgétaires est désormais affiché dans le pouce de validation, et non plus uniquement le premier ; - Demandes budgétaires : un paramètre permet de désactiver la recopie automatique Demande → Arbitrage, et l'export Excel du tableau est disponible.
<i>EJ</i>	- Chorus : la saisie libre est bloquée dans le champ « Code Service », seules les valeurs définies dans le paramétrage Chorus d'ELAP Finance sont utilisables ; - Pour les EPS/FPT*** : un EJ utilisé en exercice N pour émettre un mandat de rattachement ne peut plus être utilisé en N pour émettre une liquidation normale ; - L'utilisation des articles dans les EJ a été améliorée. Quand une partie des imputations est saisie sur la ligne d'EJ, l'utilisation d'un article ne remplace pas les données déjà présentes. La liste des articles disponibles lors de la saisie d'un EJ est filtrée sur la base des imputations déjà présentes. Par exemple, si le compte de charge est renseigné sur l'EJ, alors seuls les articles utilisant ce compte de charge, ou paramétrés sans compte de charge, seront visibles. Pour utiliser un autre article, il est nécessaire de supprimer les imputations ou de créer une nouvelle ligne d'EJ.
<i>Bordereaux</i>	- Le nom du tiers est désormais affiché à côté de son code dans les bordereaux, et son affichage a été harmonisé sur les différents écrans ; - L'écran d'accueil des bordereaux affiche une ligne de totaux (TTC, CP/Recette, TVA) qui suit les filtres et la sélection, et le filtre « Type » propose désormais une liste à cocher des types présents.
<i>Demande de versement</i>	Lorsque le prélèvement est activé et que le moyen de règlement est « prélèvement », seules les coordonnées bancaires disposant d'un mandat de prélèvement sont sélectionnables dans les DV d'encaissement.
<i>Encaissement</i>	Dans l'écran des encaissements, la colonne « Type de pièce » permet de distinguer les différents types de titres.
<i>Éditions</i>	TIT/DRR : un champ de publipostage « SiretEmission » (SIRET payeur) est disponible pour les modèles de document : il porte le SIRET d'émission spécifique du paramétrage Chorus du tiers s'il est renseigné, sinon le SIRET principal.

<i>Report standard</i>	Les reports standards « accord-cadre » ont été mis à jour : « Suivi des accords-cadres » corrige le montant engagé en cas de réimputation, et « Suivi d'un accord cadre » n'affiche plus les lignes de liquidation dont le mandat a été rejeté.
<i>Articles</i>	Le code CSSM a été ajouté à l'export Excel du référentiel des articles (colonne insérée entre « Secteur » et « Vente »).
<i>Pièces jointes</i>	Les pièces jointes ajoutées sur les coordonnées bancaires d'un tiers confidentiel portent automatiquement le tag « Confidentiel » afin d'en restreindre la consultation systématiquement en fonction des droits utilisateurs.
<i>Taux de conversion</i>	- Une nouvelle méthode de conversion « taux à date fixe pour l'exercice » est disponible, la méthode de conversion de la monnaie de consolidation est consultable sur l'exercice ; - Les taux de chancellerie peuvent être mis à jour automatiquement, avec une option de mise à jour des taux de conversion à partir des taux de chancellerie. - Les droits d'accès à l'écran des taux de chancellerie ont été revus ; - La date de création des taux est affichée dans la page des taux de conversion.
<i>Ergonomie</i>	Les performances de l'écran d'accueil des Demandes de Paiement ont été améliorées pour les établissements à grosse volumétrie.
<i>WebService</i>	- L'API d'import des Coordonnées bancaires de Tiers accepte désormais les formats « RIB » et « Libre » en plus de l'IBAN (champ FormatCoordBanc et champs associés : banque, guichet, numéro de compte, clé RIB, coordonnées libres), notamment pour les comptes étrangers hors IBAN ; - API d'import des EJ : lorsque la validation automatique d'une pièce importée échoue, le message d'erreur indique désormais l'anomalie en cause. Par exemple, une adresse non paramétrée sur le tiers est indiquée clairement au lieu du message générique « La transition n'est pas valide ».

	Corrections
<i>Accueil</i>	- Les DV-C en attente de prise en charge n'apparaissaient pas dans les indicateurs de l'écran d'accueil, catégorie « Prise en charge en attente », ni dans la page dédiée aux prises en charge ; - Les DV en cours de validation n'apparaissaient pas dans les indicateurs de l'écran d'accueil, catégorie « Pièces à valider » ; - Dans l'export de l'écran d'accueil des SF, les colonnes « Date » n'étaient pas au format date.
<i>Parapheur</i>	- L'emplacement des colonnes ne s'enregistrait pas en quittant la page ; - Lors de volumétrie importante d'objets de gestion, le chargement des indicateurs n'aboutissait pas laissant le logo d'attente tourner sans fin.
<i>Budget</i>	- BR/VB : cocher « voir les imputations en cours » permettait de voir les ventilations budgétaires portées par des organisations budgétaires auxquelles l'utilisateur n'a pas accès ; - Demandes budgétaires : l'import de lignes ne fonctionnait pas pour un client multi-établissement.
<i>Accords-cadres / Marché</i>	- Le montant maximum d'un accord cadre pouvait être modifié pour devenir inférieur à la somme des EJ ou DP validés, ou à la somme des montants maximum des tiers ; - Sur la fiche accord cadre, le bouton de suppression est désormais grisé lorsque l'AC est utilisé dans d'autres pièces (il faut alors le passer à l'étape "Résilié") ; - Dans une création d'AC/Marché, la saisie d'une description de plus de 200 caractères faisait disparaître les données à l'enregistrement. La saisie est désormais limitée ; - La clôture d'un marché n'était pas possible s'il possédait une tranche au workflow « Annulée » ; - Le montant total du marché affiché en page d'accueil n'écartait pas les tranches annulées.
<i>EJ</i>	- Les EJ des exercices N+1 étaient disponibles à tort dans les assistants de saisie des objets de gestion créés en N (facture, avoir, liquidation, DRV...) ; - L'édition des EJ en brouillon pouvait provoquer des erreurs dans le cas où certaines données n'étaient pas encore saisies ; - L'import d'un EJ rattaché à un accord cadre en cours d'édition empêchait la sauvegarde de l'accord cadre et l'utilisation de l'EJ.
<i>SF</i>	En modification de Service Fait, le taux de secteur n'était pas toujours bien affiché dans l'infobulle TVA.

<i>DP</i>	• Lors de la saisie d'une DP, si une modification était faite sur un compte, alors la même modification était visuellement effectuée sur toutes les lignes « dépliées » de la DP, sans pour autant qu'elle soit prise en compte lors de l'enregistrement de la pièce ; • Il était possible de rejeter un EJ en brouillon alors qu'il était en cours d'utilisation dans une DP en cours de saisie ; • Le contrôle du compte de charge (compte saisissable en exécution et support de la comptabilité générale) est désormais appliqué à la validation et à la prise en charge, et non plus uniquement dans l'assistant de saisie, afin d'éviter des rejets d'écritures par Infinoé.
<i>Liquidation / Mandat</i>	• La ventilation d'un mandat était modifiable à l'étape « Soldée » (assistant de saisie accessible à tort), sans pour autant que les éventuelles modifications soient enregistrées ; • La duplication ou la modification d'une liquidation ne recalculait pas correctement la répartition budgétaire ; • Le moyen de règlement paramétré sur le tiers n'était pas remonté sur la liquidation ; • Une liquidation d'annulation de titre sur exercice antérieur ne permettait pas de sélectionner un titre lettré ; • Il était impossible de réaliser une annulation de mandat lorsque le mandat indiquait un montant HT à 0 ; • Des échecs et anomalies de transitions de workflow se produisaient lorsqu'une liquidation était entièrement payée par ses retenues ; • Liquidation de CCA : les assistants de saisie « chapitre » et « opération » ne fonctionnaient pas lors de la saisie manuelle des imputations ; • Le lettrage manuel d'un mandat d'ordre et d'un titre d'ordre ne faisait pas passer le mandat à l'étape soldé et le titre à l'étape encaissé ; • Il était impossible de retirer le suivi « S'abonner à la pièce » sur un mandat soldé ; • Nouveau pictogramme d'erreur et Workflow bloquant si pour, une ligne ou une ventilation, une saisie est faite pour un montant à liquider supérieur au montant restant à liquider/certifier sur l'EJ ; • Il n'était pas possible de rentrer en modification dans la fiche d'une liquidation à l'étape "A recycler" ; • Les mandats issus de liquidations mouvementant plusieurs accords pouvaient ne pas passer correctement les chevrons automatiques de workflow.
<i>Titres / Annulation de Titres</i>	• La duplication d'un titre reportait les adresses désactivées, sans pictogramme d'anomalie ni blocage.
<i>Prise en charge</i>	• Le tri sur les montants de l'écran de prise en charge était incorrect.

<i>DCO</i>	- Un pictogramme indiquait à tort un suivi état lettrage manquant dans l'onglet comptabilisation d'une DCO comptabilisant les écritures du bilan d'entrée de l'exercice ; - Dans les pièces liées d'une DCO, le type de pièce d'une DVC était indiqué DV ; - L'enregistrement d'une DCO avec un objet de plus de 200 caractères provoquait une erreur.
<i>Éditions</i>	- Le nombre de décimales affiché dans l'export PDF des journaux n'était pas celui paramétré sur l'établissement (concerne les établissements avec 3 ou aucune décimale) ; - L'édition des journaux comptables ne faisait pas apparaître les écritures contre passées ; - Dans le grand livre comptable, le filtre « Période » n'acceptait pas une période portant sur un seul jour.
<i>Rapprochement Bancaire</i>	Les paiements/encaissements miroir de la trésorerie au compte 185 ne passaient pas dans le chevron « rapproché », alors que la DV-C automatique était bien présente.
<i>Compte Financier</i>	- Pour les OCB, dans le plan de trésorerie, lors de l'utilisation de trésorerie d'un exercice antérieur dans un lettrage en N, la déclaration de la comptabilité budgétaire générée et sa neutralisation étaient doublées, provoquant une erreur de calcul du solde budgétaire. - CFU M57 : le fichier CFU était absent du zip généré ; - Il était possible de sélectionner plusieurs fichiers à téléverser alors qu'un seul est accepté.
<i>Infinoé</i>	Tableau EFP du BI : certains montants d'abondement / prélèvement de la trésorerie étaient absents du flux envoyé.
<i>Chorus Pro</i>	Le motif de rejet ou de suspension d'un titre n'était plus envoyé à Chorus.
<i>Analytique</i>	- La modification de la base analytique par défaut ne prenait pas en compte l'exercice ; - Un problème d'équilibrage de pièce pouvait survenir lors du lettrage analytique ; - Consultations analytique et budgétaire : le détail par niveau d'axe analytique ne fonctionnait pas.
<i>Pièces jointes</i>	- Sur les anciens écrans, le nom des PJ contenant une virgule était tronqué lors du téléchargement (Chrome et Edge), et un point dans le nom tronquait le nom du fichier après ce point ; - Les espaces contenus dans le nom d'un fichier téléversé étaient remplacés par des tirets bas « _ ».

Référentiel	- La création d'une organisation budgétaire avec un code de plus de 20 caractères affichait un message d'erreur au lieu de limiter la saisie ; - La désactivation d'un code secteur le faisait disparaître de l'écran, rendant impossible sa réactivation ; - Un tiers dont le nom juridique ou le nom usuel dépassait 100 caractères ne s'enregistrait pas.
Habilitation	Référentiel des opérations : le bouton de création d'une opération était accessible aux rôles limités à la consultation ; il est désormais lié à la fonctionnalité, renommée « Création/modification d'une opération » ;
Ergonomie	Lettrage : les montants Débit / Crédit n'étaient plus alignés à droite.
Imports	- Import de Paie : problème de ventilation budgétaire et d'adresse sur les titres générés par l'import de paie ; - Import de titres : une ventilation issue d'un article sans imputation budgétaire provoquait une erreur 500 ; - Import des opérations : les opérations importées par API n'étaient pas prises en compte par le contrôle budgétaire, ce qui pouvait permettre des dépassements sur des axes limitatifs. Les opérations existantes ont été corrigées.
WebService	- API Transition : La transition de workflow échouait sur une pièce d'exercice N-1 ; - API d'import des DV-C : il n'est plus possible de créer une DV-C portant le même numéro qu'une DV de trésorerie existante, et inversement ; - API d'import des annulations de titres : une ATIT portant un compte non support de la comptabilité générale était rejetée à tort, alors que la même saisie manuelle fonctionnait.

La mention "Module optionnel" signifie que le module n'est pas activé par défaut. Nous vous invitons à vous rapprocher du service commercial pour en avoir une présentation.

* La mention "Pour les OCB" veut dire que le sujet concerne seulement les "Organisation en Comptabilité Budgétaire", c'est-à-dire ayant une comptabilisation budgétaire en AE, CP et Recettes.

** La mention "Pour les OHCB" veut dire que le sujet concerne seulement les "Organismes Hors Comptabilité Budgétaire, c'est-à-dire ayant une comptabilisation budgétaire en Charges / Produits et optionnellement en AE.

*** La mention "Pour les EPS/FPT" veut dire que le sujet concerne seulement les "Établissement Public de Santé" et ceux de la "Fonction Publique Territoriale" établissements appliquant la réglementation M21/22 ou M4.